

CONSEIL PLÉNIER

Élus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : Mme Catherine Bros – M. Alexandre Deroche – Mme Corinne Manson – M. Daniel Mirza – M. Pierre Mouzet – Mme Olivia Robin-Sabard – M. Patrice Mélé – Mme Véronique Tellier-Cayrol

Excusés : Mme Marie Dugué – M. Kévin Parthenay

Élus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : M. Mathieu Bonnefond – Mme Bénédicte Florin – Mme Anne Jeannot – M. Martin Oudin – Mme Marion Lacroix – M. Audric Vitiello

Excusés : Mme Juliette Brunie – M. Eric Fina – M. Franck Juredieu – Mme Marie-Laure Gély

Élus collège des BIATSS

Présents : Mme Nadège Asselin – M. Xavier Houiller – Mme Patricia Saget

Excusés : /

Élus étudiants :

Présents : M. Paul Chevallier – Mme Stephie Almeida Neves de Jesus – M. Léo BOURTI – Mme Mila Bougeois – M. Tristan Roger

Excusés : Mme Amina Haris – M. Alexandre Paitre – M. Evan Colak – M. Noa Lehaie – Mme Feten Mani

Personnalités extérieures :

Présents : M. Louis Bodet

Excusés : Mme Maud Courault

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : Mme Farida Arhab-Girardin – M. Eric Blin – Mme Fanny Bobleter – Mme Catherine Bros – M. Benjamin Lavergne – Mme Charlotte Leforestier – M. Pierre Mouzet – M. Gervasio Semedo – M. Roman Stadnicki

Excusés : M. Frédéric Danos

17h00 : Conseil plénier

Mme la Doyenne introduit la séance en annonçant les procurations et absences signalées :

- Mme Dugué et M. Juredieu ont donné procuration à Mme Gely
- Mme Brunie a donné procuration à M. Oudin
- M. Houiller a donné procuration à Mme Saget

M. Parthenay, M. Fina et Mme Courault ont signalé leur absence.

Mme la Doyenne indique ensuite que le collège des personnalités extérieures est en cours de renouvellement, conformément aux statuts modifiés de la faculté (statuts votés lors du conseil de faculté du 25/02/2025).

Le Clous, l'ordre des avocats, le conseil départemental et Agglopolys restent d'office dans ce collège et il a été demandé à ces institutions locales de nommer à nouveau leur représentant. Mme Courault, directrice du Clous, a déjà répondu positivement à l'invitation de Mme la Doyenne ainsi que Me Brillatz, bâtonnier de Tours (qui pourra être représenté par la vice-bâtonnière Mme Descot ou par Me Bodet, chargé des relations entre l'Université et le barreau de Tours). La métropole qui est compétente en matière d'enseignement supérieur, est sollicitée pour la désignation d'un représentant en remplacement de la mairie de Tours.

Enfin la Doyenne va proposer lors de cette séance la nomination ou le renouvellement de 3 autres personnalités extérieures.

1. Approbation du PV de la séance du 24/04/2025 (vote)

Mme la Doyenne invite les membres du conseil à exprimer leurs remarques, contestations ou demandes de modification au PV de la séance du 24 avril dernier. Aucune prise de parole n'étant demandée, Mme la Doyenne passe au vote. **Le PV de la séance du 24/04/2025 est adopté à l'unanimité.**

2. Informations générales

- Calendrier de la Faculté : le calendrier universitaire détaillant les périodes d'examen spécifiques à la Faculté a été mis à la disposition des membres du conseil en pièce jointe de la convocation. Les pré-rentreées pour les L1 Droit restent fixées fin août tandis que la rentrée de toutes les filières aura lieu le 1^{er} septembre.
- Pour répondre à la demande de certains membres du conseil de faculté et afin d'anticiper les périodes de passage en CFVU pour certains sujets à voter, Mme la Doyenne a souhaité établir un calendrier prévisionnel des séances du conseil de faculté à l'année. Celles-ci auront lieu chaque jeudi du mois à 17h sauf en décembre, février, juillet et août. Bien entendu, une séance pourra être annulée ou rajoutée en fonction des sujets à traiter. La prochaine séance aura donc lieu le **jeudi 4 septembre 2025.**

3. Elections (vote)

Mme la Doyenne rappelle que conformément aux nouveaux statuts, la direction de l'antenne universitaire de Blois ainsi que celles des instituts font désormais l'objet d'une élection, par vote à bulletin secret au sein du conseil de faculté, s'agissant d'élire des personnes individuelles.

- Il est d'abord procédé au vote de la direction de l'antenne universitaire de Blois. Pour mémoire, l'antenne de Blois est rattachée à la faculté de droit de Tours et dispense les deux premières années de la licence de droit ainsi que la toute nouvelle licence professionnelle du droit du numérique. M. Pierre Boisseau, seul candidat et directeur sortant, exerce depuis de nombreuses années cette fonction pour l'antenne universitaire de Blois qu'il souhaite pérenniser en liaison avec les instances du territoire loir-et-chérien. A l'issue du vote, **M. Boisseau obtient 25 voix sur 25 votants et est donc élu à la majorité absolue.**
- L'élection à la direction de l'IEJ n'a pas lieu en l'absence de candidat et est reportée à une date ultérieure. Mme Tellier, directrice sortante, interroge Mme la Doyenne quant à la date souhaitée de démarrage du mandat en remarquant que le mois de mai n'est pas une période opportune en raison de la préparation des examens du CRFPA. Elle demande par ailleurs si des démarches sont entreprises pour le remplacement de Mme Paris, secrétaire administrative de l'IEJ qui va partir courant 2025 à la retraite.
Mme la Doyenne répond que le remplacement de Mme Paris est bien pris en compte au niveau de la DRH et que les démarches pour répartir les tâches de Mme Paris au sein de la scolarité masters sont en cours mais pas encore entérinées. Quant à la date de début de mandat, elle sera bien entendu fixée à la période la plus opportune, en accord avec le candidat élu.
- Le conseil de faculté passe enfin à la désignation de 3 membres dans le collège des personnalités extérieures (article 20 des statuts), Mme Catherine de Colbert (Vice-présidente à la CCI, déjà membre du conseil précédent), M. Alain Homps (Directeur juridique territoires chez EDF, déjà membre du conseil précédent) et M. Alexandre Hardy (notaire associé à Tours, président du mouvement de la jeunesse du notariat et chargé d'enseignement à la faculté). Après dépouillement des votes, **tous trois sont élus à la majorité absolue avec 25 voix sur 25 votants.**

4. Modification de maquettes

Il s'agit de modifications mineures, essentiellement des modifications de M3C ou d'ajustements sur les nouvelles maquettes.

- M. Blin en tant qu'assesseur à la pédagogie en licence prend la parole pour exposer les modifications de maquettes en licence.
M. Mouzet évoque la question des évaluations après en avoir discuté avec ses étudiants. Certains se retrouvent à passer leur premier examen oral en L3 tout en préparant leur premier entretien de sélection en M1. M. Mouzet regrette qu'en raison d'effectifs insuffisants, la faculté de droit ait perdu la possibilité de former ses étudiants à l'oral aussi brillamment qu'à l'écrit. Il ajoute que la possibilité devrait être laissée dans les maquettes de pouvoir choisir entre écrit et oral.
Mme Arhab-Girardin ainsi que M. Lavergne et Mme Gely appuient les propos de M. Mouzet et disent en effet qu'un peu de souplesse sur les modalités des examens (écrit ou oral en session 2 en particulier) serait bienvenu de la part de la direction de la formation.
M. Oudin insiste sur la nécessité de l'entraînement à l'oral pour les étudiants afin qu'ils soient plus à l'aise dans un premier temps pour les examens oraux puis aussi et surtout pour leurs futurs

entretiens d'embauche et leur vie professionnelle. Il termine son intervention en demandant l'avis des étudiants membres du conseil qui sont présents.

M. Roger approuve l'opinion de M. Oudin et indique que grâce à la participation aux diverses associations d'étudiants et en particulier à Tours Eloquence, les étudiants ont la possibilité de s'entraîner à l'oral toute l'année, non seulement pour diminuer leur stress aux examens mais aussi et surtout pour prendre confiance dans la vie de tous les jours.

Mme la Doyenne regrette en effet que les oraux soient beaucoup moins présents en licence tout en expliquant que les contingences d'étudiants sont beaucoup trop importantes par rapport au nombre d'enseignants pour pouvoir faire passer des examens oraux individuels.

Sans autre prise de parole ou remarque, Mme la Doyenne passe au vote. En l'absence d'opposition et d'abstention, **les modifications de maquettes en licence sont adoptées.**

- Mme Arhab-Girardin en tant qu'assesseuse à la pédagogie master prend la parole pour exposer l'ensemble des modifications de maquettes en master.

Elle précise que les rectifications sont dues soit à des erreurs matérielles soit à la mutualisation des matières. Il a été demandé à chaque responsable de master de choisir entre écrit et oral pour les examens finaux. Certains contingents étant élevés, l'écrit a pu même être rendu obligatoire. En économie, les responsables de master ont demandé à passer en contrôle continu intégral.

M. Oudin insiste sur la sur-mutualisation en master 1 particulièrement qui lui semble être une grosse erreur car les attentes des étudiants ne sont pas les mêmes selon les filières. Mme Manson appuie les arguments de M. Oudin et déplore les difficultés budgétaires de l'Université qui poussent à la mutualisation avec des contingents trop importants.

Sans autre prise de parole ou remarque, Mme la Doyenne passe au vote. En l'absence d'opposition et d'abstention, **les modifications de maquettes en master sont adoptées.**

5. Questions diverses

- M. Roger intervient pour évoquer la question de l'intelligence artificielle. En l'absence de directives ministérielles, il s'interroge sur la gestion des examens par exemple. Mme la Doyenne répond que c'est un défi dont elle est tout à fait consciente, de prendre en compte l'IA tout en maîtrisant son utilisation. Elle indique qu'à l'échelle de l'Université, une charte est en cours de préparation à destination des enseignants et enseignants-chercheurs et qui sera soumise au vote à la CFVU de juin. Elle précise cependant qu'il s'agit d'un cadrage très général et qu'il ne résoudra pas les problématiques qui vont se présenter en termes d'IA mais l'objectif est que chaque composante puisse l'adapter à ses propres contraintes et orientations.
- M. Stadnicki regrette que l'Université n'ait pas été équipée du logiciel « compilation » qui permet de détecter non seulement les plagias mais aussi l'utilisation de l'IA. M. Arhab-Girardin répond qu'il est en test et va prochainement être intégré dans l'ensemble des applications disponibles aux enseignants. M. Oudin ajoute qu'il faut préparer les étudiants à la bonne utilisation de l'IA qui est largement utilisée dans les cabinets d'avocats et autres.
- Mme Bros précise que l'IA est très utile pour du contenu rédactionnel mais peu au niveau calculatoire et M. Mélé ajoute qu'on attend l'IA indexée dont on obtiendra les sources, d'où des données vérifiables.
- M. Mirza conclut que s'agissant des examens finaux, on devra certainement revenir à des devoirs sur table, le devoir maison n'aura plus d'intérêt pour évaluer le travail d'un étudiant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.